

Le Réseau canadien de l'automatisation et l'innovation agroalimentaire

Transformer l'agriculture par l'entremise de l'innovation

- Le [Fonds stratégique pour l'innovation](#) (FSI) du Gouvernement du Canada est géré par [Innovation, Science et Développement Économique Canada](#).
- Le [Réseau canadien de l'automatisation et l'innovation agroalimentaire](#) (RCAIA) a été annoncé en juillet 2019 comme étant un des récipiendaires du 4^e volet du concours « Automatisation et technologies numériques dans le secteur agricole et agroalimentaire » du FSI.
- Le RCAIA a été créé par huit partenaires du Réseau situés dans cinq provinces différentes : Colombie Britannique, Alberta, Saskatchewan, Ontario, et Québec :
 - [Alberta Innovates](#)
 - [Vineland Research and Innovation Centre](#)
 - [Olds College](#)
 - [Lakeland College](#)
 - [Linamar Corp.](#)
 - [MDA](#)
 - [DOT Technology Corp](#)
 - [TrustBIX](#)
- Le RCAIA est une société à but non lucratif lancée en juillet 2019 grâce à une contribution de 49,5 millions de dollars du FSI avec pour mission de créer des solutions technologiques afin de surmonter les enjeux difficiles auxquels fait face le secteur agroalimentaire canadien.
- Le RCAIA fut rapidement opérationnel grâce aux contributions financières et en nature d'Alberta Innovates, comprenant du personnel et du soutien administratif, ainsi que les bureaux dans le parc technologique d'Alberta Innovates situés dans le sud de la ville d'Edmonton.
- Jusqu'à maintenant, le RCAIA a lancé un appel à projets ouvert et un concours fermé, dont les résultats seront annoncés ultérieurement, uniquement ouvert aux huit partenaires du réseau. L'appel de propositions ouvert vise est les universités canadiennes, les fondations de recherche, les organismes subventionnaires, les organismes sans but lucratif, les petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que les entreprises multinationales. Aux fins des activités du réseau, les PME sont définies comme étant des entreprises avec un maximum de 499 employés et un revenu annuel de 50 millions de dollars ou moins. Les entreprises multinationales comptent au moins 500 employés et ont des revenus annuels dépassant 50 millions de dollars.
- Chaque équipe soumettant une demande de financement au RCAIA doit comprendre au moins deux PME, et tous les membres doivent être des entités canadiennes qui opèrent au Canada. Les projets financés devront s'insérer dans un ou plusieurs des objectifs du Réseau :
 - Automatisation et robotique
 - Intégration des données, analyse et prise de décisions, et
 - Agriculture intelligente

- Les demandeurs conservent les droits sur la propriété intellectuelle (PI) et la recherche découlant du projet appuyé par le RCAIA. Le financement du RCAIA prendra la forme d'un remboursement pour des dépenses admissibles clairement définies et variera de 20 à 40 p. 100 du coût du projet, en fonction de divers facteurs.
Ceux-ci comprennent :
 - Inclusion facultative dans le catalogue de propriété intellectuelle de haut niveau du RCAIA, accessible aux membres du RCAIA
 - Accord que les ensembles de données du projet soient référencées dans le catalogue de données du RCAIA, accessible aux membres du RCAIA
 - Collaboration d'entreprises et d'institutions de recherche
 - Avantages économiques, sociaux et/ou environnementaux potentiels pour le Canada
- Afin d'obtenir de plus amples renseignements ou pour télécharger le Guide du programme et le formulaire d'inscription au projet, les parties intéressées sont invitées à consulter le site Web du RCAIA : caain.ca. Si vous ne trouvez pas ce que vous cherchez, n'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel : info@caain.ca.